

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : NEBOUT Franck à DÉNOUE Joël, MOUSNIER Marlène à Jean-Michel CHABOT, BOULLAULT Angèle à VERGNION Philippe et BOIBELET AVRIL Elsa à COUSSEAU Stéphanie

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

N° 2025-04-02

RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL :

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
13/01/2025	Pas de préemption parcelles quartier 257 section D n°126 et 298 (régularisation)
03/04/2025	Annulation et remplacement devis menuiserie et huisseries logt 22 789.34 € TTC
03/04/2025	Acceptation devis diagnostics pour vente immeuble Mainfonds 610 € TTC
03/04/2025	Acceptation devis pompe à chaleur salle réunion Péreuil 16 975.06 € TTC
14/04/2025	Acceptation devis tx électricité logement temporaire 10 836,20 € TTC
15/04/2025	Acceptation devis raccordement électrique logement temporaire 1 658,88 € TTC
15/04/2025	Pas de préemption parcelles quartier 000 section C n°22 et 25
22/04/2025	Acceptation devis restauration registre état civil Péreuil 2 924,41 € TTC

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.
Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

AR Prefecture

016-200054187-20250425-2025_04_02-DE
Reçu le 23/05/2025

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

En Mairie le 30 avril 2025,

*Le secrétaire de séance,
Loïc BEULZ*



*Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du 23 MAI 2025
et transmission en Préfecture du 23 MAI 2025*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr